



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 20

Nombre de suffrages : 23

Date de convocationDate d'affichageActe rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

M. BONNASSIOLLE Pierre donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme MULLER Véronique

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BONNASSIOLLE Pierre, Mme HONTAA Corinne, M. MIMIN Matthieu

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 58**Objet : Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi d'adjoint technique polyvalent**

Pour tenir compte des besoins du service, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique polyvalent pour assurer la garderie, l'aide à la cantine à l'école maternelle et le ménage dans les bâtiments communaux.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 22h45 (22.75).

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grades associés	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail

Adjoint technique polyvalent	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	22.75
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			
	Adjoint technique			

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 7 novembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE la création, à compter du 01/01/2025, d'un emploi permanent à temps non complet 22h45 (22.75) hebdomadaires d'adjoint technique polyvalent,

ADOPTE l'ensemble des propositions du Maire,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA